



# REALISER UN AUDIT DE FLOTTE DE VEHICULE

## DESCRIPTION :

Une majorité des établissements possède une flotte de véhicules pour les déplacements professionnels de leurs salariés et est concernée par le TCO.

Dans le cadre de cette fiche action, il est suggéré que les établissements réalisent des audits de leur flotte de véhicules afin d'optimiser leur parc (nombre de véhicules) ou de renouveler les véhicules existants par des véhicules moins consommateurs et aux performances équivalentes permettant de faire des économies de carburant significatives. Le remplacement peut se faire à plusieurs niveaux : en agissant sur l'efficacité, sur la maintenance et lors du renouvellement de véhicules standards.

Cette action est à relier aux actions concernant la formation à l'écoconduite des salariés.

## OBJECTIFS :

- Limiter le nombre de véhicules
- Economiser en optimisant le nombre de véhicules
- Réduire la pollution atmosphérique en jouant sur la motorisation des véhicules

## INTERETS :

### POUR L'ETABLISSEMENT :

- Réduction de la consommation de la flotte d'entreprise
- Baisse des dépenses
- Mener une politique environnementale

## POINT D'ATTENTION :

- Identifier les relais auprès des salariés



# REALISER UN AUDIT DE FLOTTE DE VEHICULE

## COMMENT METTRE EN PLACE CETTE ACTION ?

### AVANT L'ACTION :

- Contacter la CAPI
- Contacter un bureau d'étude spécialisé

### PENDANT L'ACTION :

- Assister le bureau d'étude dans l'audit

### APRES L'ACTION :

- Mettre en place les actions préconisées

### PARTENAIRES :

- CAPI

### COÛTS ET INDICATEURS :

COÛTS ESTIMES	INDICATEURS DE SUIVI	DELAI DE REALISATION
Sur devis	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution de la consommation des véhicules</li> <li>➤ Evolution des dépenses liées à la flotte auto</li> <li>➤ Evolution des émissions de polluants des véhicules</li> </ul>	En fonction de la taille de la flotte

### CONTACTS :

#### CAPI

Thibaud CHARMETANT  
04 74 94 87 23  
[tcharmetant@capi38.fr](mailto:tcharmetant@capi38.fr)